Janvier 2013 n° 64 Bre

HAUTE-NORMANDIE

CROISSANCE TOUJOURS SOUTENUE DE LA POPULATION DANS L'EURE

Au 1^{er} janvier 2010, le département de l'Eure compte 586 543 habitants. La hausse de la population présentait le même rythme que l'évolution nationale entre 1999 et 2006 (+ 0,7 %), elle est plus forte entre 2006 et 2010 : l'Eure affiche aujourd'hui une croissance démographique (+ 0,8 %) une fois et demie supérieure à l'ensemble du territoire national. Elle est due pour + 0,5 % à l'excédent des naissances sur les décès et pour + 0,3 % à l'excédent des arrivées sur les départs. Le département se place au 43^e rang parmi les 100 départements français en nombre d'habitants.

Comme pour l'ensemble de la France, la moitié des 675 communes euroises ont moins de 420 habitants. Ce qui différencie le département

c'est la moindre part des grandes communes (10 000 habitants ou plus), elles ne sont que six et rassemblent 22 % des résidents contre un sur deux au niveau national. Dans l'Eure, il faut prendre l'ensemble des communes d'au moins 1 500 habitants pour atteindre la moitié de la population départementale.

Dans le département, comme en France, les communes de plus de 5 000 habitants sont les moins dynamiques. Sur les dix premières villes, six d'entre elles ont perdu des habitants depuis 1999 et seulement quatre ont un gain démographique : Gaillon, Gisors et Vernon dont les populations augmentent de 5 % ou plus depuis 11 ans tandis que la progression est plus contenue (+ 1 %) à Val-de-Reuil.

LA POPULATION MUNICIPALE LÉGALE

| | Population municipale | | | Évolution annualisée | |
|-----------------|--------------------------|------------|------------|-------------------------|-----------|
| | 2010 | 2006 | 1999 | 2006-2010 | 1999-2006 |
| Eure | 586 543 | 567 221 | 541 054 | 0,84 | 0,68 |
| Haute-Normandie | 1 836 954 | 1 811 055 | 1 780 192 | 0,36 | 0,25 |
| France | 64 612 939 | 63 186 117 | 60 149 901 | 0,56 | 0,71 |

Source: Insee, Recensement de la population La population au 1^{er} janvier 2010 correspond à la population légale en vigueur en 2013 Unité : nombre, %

RÉPARTITION PAR TAILLE DE COMMUNES

| Département de l'Eure | | | | | | | |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|--|--|--|--|--|
| Taille | Nombre de communes | Populations municipales | Part de la population du département | | | | |
| Moins de 250 habitants | 170 | 28 139 | 4,8 | | | | |
| 250 à 499 habitants | 222 | 79 733 | 13,6 | | | | |
| 500 à 999 habitants | 165 | 114 912 | 19,6 | | | | |
| 1 000 à 9 999 habitants | 112 | 234 958 | 40,1 | | | | |
| 10 000 habitants ou plus | 6 | 128 801 | 22,0 | | | | |
| Total | 675 | 586 543 | 100,0 | | | | |

Source: Insee, Recensement de la population

Unité : nombre, %

La population haut-normande progresse toujours moins vite qu'en moyenne nationale mais l'écart tend à se réduire sur la période 2006-2010. Sur cette période, la croissance régionale est légèrement plus élevée que celle des régions voisines de Basse-Normandie, Centre et Picardie où la progression annuelle est d'à peine 0,3 %. La croissance de l'Île-de-France est égale à celle de la France. En métropole, les régions les plus dynamiques (au moins + 0,8 % par an) sont au Sud: la Corse, le Languedoc-Roussil-Ion le Midi-Pyrénées, l'Aquitaine et Rhône-Alpes ou à l'Ouest : Bretagne et Pays de la Loire.





LES DIX PRINCIPALES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

| | Populations légales en vigueur en 2013 | | | |
|-------------------|--|---------------------------|-------------------|--|
| | Population municipale | Population comptée à part | Population totale | |
| Évreux | 50 537 | 2 723 | 53 260 | |
| Vernon | 25 147 | 1 159 | 26 306 | |
| Louviers | 17 734 | 598 | 18 332 | |
| Val-de-Reuil | 13 380 | 308 | 13 688 | |
| Gisors | 11 554 | 310 | 11 864 | |
| Bernay | 10 449 | 551 | 11 000 | |
| Pont-Audemer | 8 838 | 290 | 9 128 | |
| Les Andelys | 8 205 | 196 | 8 401 | |
| Gaillon | 7 271 | 183 | 7 454 | |
| Verneuil-sur-Avre | 6 205 | 403 | 6 608 | |

Source: Insee, Recensement de la population date de référence statistique 1^{er} janvier 2010

Unité : nombre

270 agents recenseurs sur le terrain à partir du 17 janvier

Pour actualiser ces données, près de 270 agents recenseurs sillonneront les 145 communes du département concernées par le recensement. L'enquête annuelle de 2013 débutera le 17 janvier et se terminera le 16 février dans les communes de moins de 10 000 habitants et le 23 février dans les six plus grandes communes qui sont enquêtées annuellement par échantillon.

Les **populations légales** sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

Le terme générique de "populations légales" regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Comment lire les populations légales ?

Le terme générique de " populations légales " regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population dite " totale ".

La population municipale est la seule qui évite qu'une même personne soit comptée deux fois. C'est pourquoi elle est privilégiée dans les descriptions statistiques.

Les populations légales sont actualisées tous les ans. Il faut néanmoins attendre que toutes les communes aient été recensées deux fois depuis 2004 - début du recensement renové - pour observer, commune par commune, les évolutions depuis 2006. Ce sera le cas en décembre 2013, lors de la publication des populations légales millésimées 2011.

Cette année encore, à l'échelon communal, la référence à privilégier pour le calcul des évolutions de population de chaque commune est la population de 1999.

Aux niveaux national, régional et départemental, les résultats d'ores et déjà disponibles permettent cependant de dégager des premières évolutions sur la période 2006-2010

Pour en savoir plus

La fécondité croît plus vite dans l'Eure depuis une quinzaine d'années / Insee Haute-Normandie ; Julien Delamare. - In : Les Brèves d'Aval N° 62 (2013, janv.)

Un Seino-marin sur deux habite une commune de 10 000 habitants ou plus / Insee Haute-Normandie ; Damien Barthélémy. - In : Les Brèves d'Aval N° 63 (2013, janv,)



Insee Haute-Normandie

8 quai de la Bourse 76037 Rouen cedex 1 Tél : 02 35 52 49 11 www.insee.fr/hn Informations statistiques : 09 72 72 4000 du lundi au vendredi, 9h à 17h (prix d'un appel local)



Directeur de la publication : Alain MALMARTEL Mise en page : Mansour BENTABET Auteur :
Damien BARTHELEMY

© Insee 2013